

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE CHARLEVOIX  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue lundi le troisième (3<sup>e</sup>) jour du mois d'août 2020, à dix-neuf heures (19 h 00), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents les membres du conseil suivants :

Madame Diane Dufour, ainsi que messieurs Gilles Harvey, Réjean Hébert et Dany Tremblay, sous la présidence de monsieur le maire suppléant Claude Poulin.

Monsieur le maire Sylvain Tremblay étant absent et un (1) poste de conseiller est vacant.

Est aussi présent monsieur Gérald Bouchard, directeur général adjoint.

Tous formant quorum.

Une première période de questions réservée au public débute à 19 h 05 et prend fin immédiatement (aucune question).

**Note                    COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE DE NOTRE MRC**

Monsieur Gilles Harvey, substitut de monsieur le maire Sylvain Tremblay à la table des Maires de la MRC de Charlevoix-Est, fait le point sur les principaux sujets de l'ordre du jour de la dernière séance de la MRC de Charlevoix-Est.

**Rés # 20-08-01            ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil municipal ayant pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par monsieur Gérald Bouchard, directeur général adjoint, sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

**Rés # 20-08-02            ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 JUILLET 2020**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 août 2020, et ce, avec dispense de lecture; une copie dûment conforme ayant été remise à tous les membres du conseil dans les délais prescrits par le Code municipal de la Province de Québec.

**Rés # 20-08-03            COMPTES**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

- Comptes (C2008070 à C2008118, L2000035 à L2000038 et P2000029 à P2000045)	428 757,54 \$
- Salaires et rémunérations des employés et des élus	73 224,88 \$
- Frais de déplacement	437,64 \$
<b>TOTAL</b>	<b>502 420,06 \$</b>

**Rés # 20-08-04            ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER DE L'OH DE CHARLEVOIX-EST POUR 2020**

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'adoption du rapport financier de l'Office d'Habitation (OH) de Charlevoix-Est, pour l'année se terminant le 31 décembre 2019, présenté en séance tenante par monsieur Gérald Bouchard, directeur général adjoint, chiffrant un surplus de 3 293,98 \$ pour celui de Saint-Siméon.

c.c.    OH de Charlevoix-Est.

**Rés # 20-08-05            NOMINATION D'UN SUBSTITUT DU MAIRE À LA TABLE DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier la résolution nommant monsieur Gilles Harvey comme substitut du maire à la table du conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est.

**Rés # 20-08-06            AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 251, MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 233, FIXANT DE NOUVELLES NORMES SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS**

Avis de motion est donné par la présente, par Madame Diane Dufour, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement, portant le numéro 251, modifiant le règlement N° 233, fixant de nouvelles normes sur le le traitement des élus.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

**Rés # 20-08-07            RENOUVELLEMENT ADHÉSION À ÉQUIJUSTICE**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler notre adhésion auprès de *Équijustice de la Capitale-Nationale*, organisme de justice alternative, pour 2020-2021. Cette adhésion est gratuite.

**Rés # 20-08-08**

**PRIX CHEF DES POMPIERS DE L'ANNÉE 2020 (QC)**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'inscrire notre Chef en sécurité incendie, M. Yoan Savard, au concours du « Chef de pompiers de l'année au Canada », dans la catégorie « pompiers à temps partiel ». Ce prix est commandité par le Service d'inspection des assureurs incendie (SIAI) et l'association canadienne des chefs de pompiers (ACCP).

**Rés # 20-08-09**

**MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE DANS POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

ATTENDU QUE

la Municipalité de Saint-Siméon a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de bacs roulants et de mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles, pour l'année 2021 ;

ATTENDU QUE

les articles 2.9.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel ;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles ;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement sur *la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adopté par le conseil d'administration de l'UMQ ;

ATTENDU QUE

la Municipalité de Saint-Siméon désire participer à cet achat regroupé pour se procurer *les bacs roulants et pièces de rechange* dans les quantités nécessaires pour satisfaire ses besoins ;

POUR

CES MOTIFS,

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme récité au long ;
- QUE la Municipalité de Saint-Siméon confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat regroupé visant la fourniture *des bacs roulants* nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2021 ;
- QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité de Saint-Siméon s'engage à fournir à l'UMQ toutes les informations requises en remplissant la ou les fiches techniques d'Inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date

fixée. Aussi, bien que les besoins exprimés par la Municipalité à ce stade-ci soient approximatifs, les quantités demandées à ce stade-ci soient approximatifs, les quantités indiquées dans la fiche technique d'inscription doivent représenter le plus fidèlement possible les besoins réels anticipés de la Municipalité. En conformité avec le cadre législatif applicable aux regroupements d'achats de l'UMQ, cette dernière ne pourra donner suite à une modification des quantités que lorsque celle-ci constitue un accessoire au contrat et n'en change pas la nature ;

- QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité de Saint-Siméon s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé ;
- QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité de Saint-Siméon s'engage à procéder à l'achat des produits qu'elle a inscrit à l'appel d'offres BAC-2021, selon les quantités minimales déterminées et autres conditions contractuelles ;
- QUE la Municipalité de Saint-Siméon reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ce pourcentage est fixé à 0,5% ;
- QU' un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

**Rés # 20-08-10**

**DÉROGATION MINEURE 20-01**

ATTENDU

la recommandation que notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émise le 16 juillet 2020 ;

POUR CE MOTIF

sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de dérogation mineure portant le numéro 20-01, au propriétaire du lot 5 729 294, au cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Siméon (matricule 5106 78 1362), aux fins de réputer conforme la profondeur d'un terrain de forme très irrégulière dont la profondeur ne respecte pas les normes prescrites à l'article 4.6.1 du règlement de lotissement N° 197, qui stipule que la profondeur minimale d'un terrain en bordure d'un lac ou d'un cours d'eau est de 75 mètres.

**Rés # 20-08-11            DÉROGATION MINEURE 20-02**

ATTENDU                    la recommandation que notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émise le 16 juillet 2020 ;

POUR CE MOTIF            sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de dérogation mineure portant le numéro 20-02, au propriétaire du lot 5 728 383, au cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Siméon (matricule 5313 13 5182), aux fins de réputer conforme le déplacement de la résidence sise au 38 rue de la Chapelle, qui aura pour effet de réputer conforme une marge de recul arrière de 2,45 mètres alors que la norme prescrite au règlement de zonage N° 196 est de 10 mètres.

**Rés # 20-08-12            DÉROGATION MINEURE 20-03**

ATTENDU                    la recommandation que notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émise le 30 juillet 2020 ;

POUR CE MOTIF            sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de dérogation mineure portant le numéro 20-03, au propriétaire du lot 5 729 297, au cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Siméon (matricule 5106 87 7634), aux fins de réputer conforme la construction d'un chalet dont l'angle avec la rue est de 15 degrés lors que la norme maximale prescrite au règlement de zonage N° 196 est de 10 degrés.

**Rés # 20-08-13            DEMANDE DE PERMIS DANS LE PIIA DE PORT-AU-PERSIL**

ATTENDU                    les recommandations que notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émises le 30 juillet 2020 ;

POUR CE MOTIF            sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder une demande de permis relative à la construction d'une remise sur le lot « 5 728 631 ».

Le tout devra s'avérer conforme aux normes du règlement municipal numéro 69, portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) en zone agricole, au RCI agricole de la MRC de Charlevoix-Est et à la Loi sur la protection du territoire agricole du Québec.

**Rés # 20-08-14            DEMANDES D'ORDONNANCES POUR NUISANCES**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de mandater notre procureur, Me Martin Bouffard, pour qu'il requière, auprès d'un juge de la Cour du Québec de La Malbaie, les demandes d'ordonnance nécessaires pour régler les causes d'insalubrité qui jonchent les terrains de certaines propriétés sur le territoire de notre municipalité et empêcher qu'elles ne se manifestent à nouveau. Me Bouffard est aussi mandaté pour obliger ces propriétaires concernés à respecter notre réglementation d'urbanisme.

**Rés # 20-08-15                    SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE DANS LE CADRE  
DU PROGRAMME « FIMEAU »**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur le maire, Sylvain Tremblay et/ou madame Sylvie Foster, directrice générale à signer le protocole d'entente dans le cadre du programme « FIMEAU ».

**Rés # 20-08-16                    INSTALLATION SANITAIRE DU CENTRE DES LOISIRS DE  
BAIE-DES-ROCHERS**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon avait procédé à une demande de prix auprès de cinq (5) entreprises de la région pour la mise aux normes de l'installation sanitaire pour son Centre communautaire de Baie-des-Rochers;

ATTENDU QU' en cette période de pandémie de la Covid-19, la municipalité a suspendu l'application de sa Politique d'achat local (résolution N° 20-06-07) en guise de solidarité avec nos commerces locaux, afin de se procurer, dans la mesure du possible, tout équipement, matériel et fourniture offerts dans notre localité tout en assurant une bonne gestion financière ;

EN  
CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Diane Dufour, dûment appuyé, il est résolu unanimement de ne retenir aucun des prix reçus suite à la demande de prix cité au premier paragraphe et d'accorder le contrat de gré à gré à Morneau et Tremblay, Construction-Excavation, entreprise dont le siège social est sis dans notre municipalité. Le contrat est accordé au montant de 28 369,00 \$, plus les taxes.

**Rés # 20-08-17                    ÉLECTRICITÉ ET CHAUFFAGE DU CENTRE DES LOISIRS DE  
BAIE-DES-ROCHERS**

ATTENDU QUE nous avons procédé à une demande de prix auprès de quatre (4) entrepreneurs en électricité de la région pour la mise à niveau de l'électricité et du chauffage au Centre des loisirs de Baie-des-Rochers ;

ATTENDU QUE nous avons reçu une seule proposition soit Électricité Cap-à-l'Aigle inc. au prix de 11 310,00 \$ plus les taxes ;

EN  
CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat de mise à niveau de l'électricité et du chauffage au Centre des loisirs de Baie-des-Rochers à Électricité Cap-à-l'Aigle inc., au prix soumis de 11 310,00 \$ plus les taxes.

**Rés # 20-08-18                    RÉNOVATION DU CENTRE DES LOISIRS DE BAIE-DES-  
ROCHERS**

ATTENDU QUE nous avons procédé à une demande de prix auprès de trois (3) entrepreneurs locaux pour la mise à niveau du « volet construction » du Centre des loisirs de Baie-des-Rochers ;

ATTENDU QUE nous n'avons reçu qu'une seule proposition, soit de Construction Victo, au prix de 65 234,51 \$, plus les taxes ;

EN  
CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat de mise à niveau du « volet construction » du Centre des loisirs de Baie-des-Rochers à Construction Victo, au prix soumis de 65 234,51 \$, plus les taxes.

**Rés # 20-08-19            ENSEIGNE DU CENTRE DES LOISIRS DE BAIE-DES-ROCHERS**

ATTENDU QUE nous avons procédé à une demande de prix auprès de deux (2) entreprises pour la confection d'une enseigne identifiant le Centre des loisirs de Baie-des-Rochers ;

ATTENDU QUE l'entreprise « *Les Enseignes April* » a soumis le plus bas prix soit 3 380 \$, plus les taxes;

EN  
CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat ci-haut cité à « *Les Enseignes April* » au prix soumis de 3 380,00 \$, plus les taxes.

**Rés # 20-08-20            DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA MRC DE CHARLEVOIX-EST DANS « L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL »**

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de déposer une demande d'aide financière dans « l'Entente de développement culturel » pour la rénovation et l'aménagement du Centre d'Exposition culturelle de Saint-Siméon ».

Madame Johanne Dallaire, agente de développement, est par la présente, autorisée à signer tout document en rapport avec ladite demande.

**Rés # 20-08-21            D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE PROGRAMME « PRIMADA »**

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) de même que le Secrétariat aux Aînés, du ministère de la Santé et des Services sociaux offrent un soutien financier aux municipalités afin de réaliser des projets destinés aux aînés ;

ATTENDU QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux détient l'expertise dans les enjeux associés au vieillissement de la population et le MAMH offre le soutien et la structure administrative nécessaire à l'octroi de l'aide financière ;

ATTENDU QUE le susdit programme permet de soutenir financièrement les municipalités ayant adopté une « politique des aînés et son plan d'action MADA » pour la réalisation de travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures utilisées par les aînés, tels :

- l'amélioration de l'état des infrastructures municipales destinées aux aînés ;
- l'amélioration de la qualité de vie des aînés ;
- favoriser le vieillissement actif de la population au sein de la communauté ;

ATTENDU QUE le projet présenté cadre tout à fait dans les critères dudit programme ;

POUR

CES MOTIFS,

Sur proposition du conseiller Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité de déposer une demande d'aide financière auprès du « ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) », dans le cadre du « Programme d'infrastructures Municipalité amie des Aînés (PRIMADA) », pour la restauration de la cuisine du Centre communautaire Raymond-Marie-Tremblay (CCRMT) ainsi que des toilettes adjacentes. Que Mme Johanne Dallaire est autorisée à signer les documents à cet effet.

#### **Rés # 20-08-22            DONS, COTISATIONS ET/OU SUBVENTIONS**

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons, cotisations et/ou subventions ci-après :

- |  |          |
|--|----------|
| - Fondation Terry Fox, aide financière                                   | 25,00 \$ |
| - Société d'Histoire de Charlevoix, livre <i>Le Charlevoix pour vous</i> | 25,00 \$ |

#### **CORRESPONDANCE :**

- **MADAME MARILYN MORNEAU**  
Problématique du camping sur la plage de l'Anse de Sable.
- **MADAME LOUISE OUELLET**  
Nettoyage des fossés de Port-au-Persil.
- **MONSIEUR CLÉMENT OUELLET**  
Droit de passage sur la rue des Tours.
- **SECRETARIAT À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME ET AUX INITIATIVES SOCIALES**  
Prix hommage Bénévolat-Québec 2020 aux Chevaliers de Colomb de Saint-Siméon (Conseil 9035) et à M. Nicolas Harvey.
- **M. PIERRE BILODEAU**  
Vitesse excessive entre le Camping Lévesque et l'intersection avec la Route 170.
- **LE MINISTRE DES TRANSPORTS**  
Aide financière de 15 000 \$ pour le chemin de Port-au-Persil et les rues de l'Aqueduc, de la Chapelle et des Tours.



- **MINISTÈRE DES TRANSPORTS**  
Données d'inspection des éléments sous notre responsabilité.
- **MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**  
Inspection en sécurité incendie 2020-2021.
- **NATION HURONNE-WENDAT**  
Travaux d'infrastructures dans le cadre du programme FIMEAU.
- **MADAME LAURENCE CARRÉ**  
Installation d'une balise piétonnière à Port-au-Persil.
- **MADAME VÉRONIQUE DESBIENS**  
Installation d'une balise piétonnière du côté « ouest » du noyau villageois.
- **OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE CHARLEVOIX-EST**  
Rehaussement du plafond de revenu des OMH de Baie-Saint-Paul et de La Malbaie.

Une seconde période de questions réservée au public débute à 19 h 34 et prend fin à 19 h 37.

**Rés # 20-08-23      FERMETURE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 19 h 37.

*Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Claude Poulin  
Maire suppléant

---

Gérald Bouchard  
Directeur général adjoint